

Résolution sur l'ouverture des parlements : pour un rapprochement des institutions et des populations

Kigali (Rwanda) | 8 et 9 juillet 2022

PRENANT ACTE que les parlements se doivent d'être réactifs et innovants, notamment en s'inscrivant dans la transformation numérique, afin de s'adapter et de renouveler leurs pratiques pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain ;

SE RÉFÉRANT à l'objectif 16 des Objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du Programme 2030 qui engage les États à mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux ;

RECONNAISSANT les défis d'accessibilité du public à la vie politique et aux travaux parlementaires, qu'ils soient d'ordre physique, sensoriel, linguistique, technologique, politique, ethnique, socioéconomique ou de genre, et la responsabilité des parlements à veiller à ce que les groupes sous-représentés, défavorisés, vulnérables ou ayant nouvellement accès à la vie politique puissent participer aux processus démocratiques ;

PRÉOCCUPÉE par le désintérêt progressif des populations à l'égard de leur classe politique et par la hausse du cynisme envers les institutions démocratiques ;

NOTANT que le développement des outils de participation électronique et du concept de démocratie participative ouvre la voie à de nouvelles manières d'intégrer l'apport citoyen aux travaux parlementaires ;

INSISTANT sur l'importance d'associer la société civile au processus législatif par la mise en place de mécanismes de participation citoyenne afin de favoriser la représentativité des politiques et la légitimité des instances parlementaires ;

SOULIGNANT la nécessité d'aborder les enjeux d'éthique et de transparence au sein des parlements afin de rapprocher les citoyennes et citoyens des instances démocratiques qui les représentent ;

CONSCIENTE que les réseaux sociaux constituent un moyen de communication en croissance pour les institutions et les parlementaires afin de créer des liens de proximité et d'échanges avec les citoyennes et les citoyens.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Kigali (Rwanda), les 8 et 9 juillet, sur proposition de la Commission des affaires parlementaires,

INVITE les parlementaires de l'espace francophone à faire preuve de proactivité et de créativité en réfléchissant aux mesures et aux outils à mettre en place au sein de leurs parlements afin de favoriser l'ouverture et la transparence envers les citoyennes et les citoyens, de manière à renforcer la confiance des populations envers les personnes élues et à tendre vers une culture de l'engagement public ;

INCITE les parlementaires francophones à mettre en place des directives et des règlements institutionnels favorables au dialogue, à l'inclusion et à la participation des citoyennes et des citoyens aux différentes étapes du processus législatif via, par exemple, les pétitions, les référendums, les auditions publiques, le dépôt de mémoires, les commissions délibératives composées de citoyennes, de citoyens et de personnes élues ou les commentaires en ligne ;

ENCOURAGE l'élaboration de documentation et d'ateliers de formation destinés aux populations afin de les informer sur les enjeux reliés aux projets de loi, de les sensibiliser aux mécanismes de participation citoyenne existants et de les impliquer dans la définition de l'ordre du jour en leur donnant des possibilités d'influer sur le choix des questions traitées par le parlement ;

SOUTIENT les initiatives qui visent à renforcer l'accessibilité du public et des médias à l'information parlementaire : budget et dépenses, projets de loi, calendrier des travaux, base de données, rapports, etc. ;

APPELLE à une saine utilisation des réseaux sociaux et des médias traditionnels pour rester à l'écoute de la population, l'informer sur les travaux parlementaires, le rôle des législateurs et le processus électoral, et l'impliquer dans les démarches de consultation en cours ou à venir ;

INVITE les parlementaires francophones à se doter de codes ou dispositions sur l'éthique et la déontologie qui guident les personnes élues dans leurs fonctions et réglementent les incompatibilités de fonctions, les conflits d'intérêts, la rémunération, les dons et avantages, l'assiduité et l'utilisation des biens et services de l'État ;

DEMANDE aux instances de l'APF de réfléchir à la possibilité de développer des critères définissant le parlement francophone ouvert afin de valoriser et renforcer les principes de transparence, de responsabilisation, de participation citoyenne, d'éthique et de probité dans le cadre du travail parlementaire.